"Séminaire GTZ/INRAT/IRD sur « changements climatiques, biodiversité, gouvernance des territoires et des ressources ». Réseau SHSREDD- MEDD, Réseau de chercheurs en Sciences Humaines et Sociales sur le Risque, l'Environnement et les Ressources Naturelles pour le Développement Durable en Méditerranée. Tunis 4-6 Novembre 2010

Les politiques publiques de modernisation agricole au Maghreb : enjeux et défis pour le futur

Omar Bessaoud

CIHEAM-IAM Montpellier

Abstract

Les agricultures du Maghreb demeurent confrontées à un défi écologique (pression sur des ressources naturelles rares, changement climatique), démographique (hausse de la population agricole), économique (emploi et croissance des productions) et social (lutte contre la pauvreté). La modernisation des agricultures engagée durant la période coloniale s'est poursuivie après les indépendances. Si des progrès ont été réalisés, une grande majorité d'exploitations se caractérisent encore par une faible productivité dûe en partie aux handicaps naturels. En outre, l'agriculture qui occupe une place dominante dans les sociétés et les économies rurales reste caractérisée par un accès limité aux ressources foncières pour une grande majorité d'agriculteurs. Les difficultés auxquelles se heurtent les paysanneries résultent pour partie de politiques agricoles dont les limites et les signes d'essoufflement se sont clairement manifestés au cours de la dernière crise alimentaire. Les perspectives nécessitent une réflexion renouvelée pour construire un modèle fondé sur un nouveau paradigme du développement agricole et rural.

Introduction

Réduire la vulnérabilité alimentaire dans le contexte d'une économie ouverte, atténuer les effets du changement climatique, améliorer le bien-être des populations et développer des activités génératrices d'emplois, diversifier l'économie rurale en valorisant les ressources naturelles et économiques des territoires constituent des défis majeurs pour l'avenir du monde rural et agricole.

Les stratégies de développement agricole et rural mises en œuvre au cours de ces dernières décennies par les pays du Maghreb permettent-elles aujourd'hui de réaliser ces objectifs? Quelles sont leurs résultats, leurs limites mais aussi les réponses adoptées dans le moyen terme ?

Ces interrogations prennent une dimension nouvelle après la crise alimentaire de 2008 qui a fortement réactivé dans ces pays la question de la sécurité alimentaire et par là même la question du rôle de l'agriculture dans le développement (BM ; 2008).

La crise économique et financière récente a donné une nouvelle légitimation à l'intervention régulatrice de l'Etat et posé le cadre d'une réflexion portant sur les paradigmes du développement (Benhammouda ; 2010). Elle nous invite ainsi à revisiter des modèles de développement agricole adossés sur des régimes d'accumulation fortement inspirés par les programmes d'ajustement structurel à orientation néo-libérale.

Les réflexions actuelles sur les choix économiques démontrent en effet, qu'une croissance durable ne peut être assurée sur la base de la seule exploitation des ressources naturelles ou énergétiques nationales (Algérie) ou sur la base d'une économie aux structures peu

diversifiée, sans accumulation technologique, sous-industrialisée et tournée sur les exportations (Tunisie, Maroc). Les expériences des pays émergents et les succès sur le plan économique des pays asiatiques conduisent en effet à tirer les leçons de modèles de croissance fondés sur une diversification des structures productives des économies et orientées sur les marchés intérieurs (Hugon, 2010).

Le fil conducteur de notre démonstration prend appui sur les résultats induits par les ajustements structurels des économies maghrébines réalisés au cours de ces dernières décennies ; ceux-ci ont eu en particulier pour conséquence un relâchement du contrôle exercé par les gouvernements sur les politiques internes de développement économique, une ouverture sur les marchés extérieurs et une privatisation accélérée des organismes d'intervention (en amont et en aval de la production agricole). La réduction des ressources budgétaires a souvent occasionné des politiques agricoles discriminatoires vis-à-vis des agricultures familiales, tandis qu'elles ont privilégié le secteur moderne orienté vers l'exportation. La crise alimentaire de 2008 a été un catalyseur qui a révélé la vulnérabilité alimentaire et les limites des politiques agricoles privilégiant le secteur moderne.

La poursuite de ces politiques agricoles dites de modernisation se heurtent à des contraintes naturelles (eau et terres cultivables limités), économiques (absence de diversification économiques dans les campagnes, coûts budgétaires des importations alimentaires), sociales (pauvreté concentrée dans les campagnes) et enfin politiques (souveraineté alimentaire des nations).

La faible productivité globale du secteur agricole est due en partie aux handicaps naturels (section 1). En outre, l'agriculture qui occupe une place dominante dans les sociétés et les économies rurales (section2) reste caractérisée par l'existence de structures dualistes (section 3) qui résultent pour partie de politiques agricoles (section 4) dont les limites et les signes d'essoufflement se sont clairement manifestés au cours de la dernière crise alimentaire (section 5). Les perspectives (section 6) nécessitent une réflexion renouvelée pour construire un modèle fondé sur un nouveau paradigme du développement agricole et rural.

1. Ressources naturelles : pression anthropique, surexploitation et dégradation

Partout au Maghreb, les populations rurales en croissance nette et majoritairement mues par une stratégie de survie, exercent une forte pression sur des ressources naturelles limitées et fragiles. Les évolutions climatiques constatées ces dernières décennies et les changements annoncés, constituent des facteurs d'aggravation de l'état des ressources naturelles

1.1 Etat des ressources naturelles

Les données suivantes illustrent l'état des ressources agricoles au Maghreb et révèlent des contraintes qui conjuguent la rareté de la ressource et une surpopulation agricole..

Tableau 1. Superficie agricole utile et terres irriguées - 2007

Pays	Superficie agricole utile	Superficie agricole utile par habitant (ha)	Superficie par actif agricole (ha)	SAU Terres irriguées (103 ha)
Algérie	8 458 105	0,25	1,9	569
Tunisie	5 268 000	0,50	5,1	394
Maroc	9 376 000	0,30	2,2	1 445

Source : Statistiques nationales- Egypte 2005 (* irrigué)

L'agriculture maghrébine dispose de plus de 23,1 millions d'hectares de SAU pour une population totale de plus de 80 millions d'habitants[1]. La comparaison avec la France ou l'Espagne met en évidence déficit foncier du Maghreb. La SAU française est de 28 millions d'hectares pour une population de 65 millions d'habitants, celle de l'Espagne de 25 millions pour une population de 40 millions et le ration homme/terre est plus favorable.
L'irrigation couvre 2,4 millions d'hectares, soit 10,4 % du total des terres.
Dans les trois pays, les conditions agro-climatiques sont souvent difficiles. Elles sont particulièrement vulnérables aux variations liées aux changements climatiques qui affectent l'ensemble de la région Maghreb.
L'Algérie est un pays sec qui appartient au triangle aride-semi-aride. Les zones arides et semi-arides, qui sont sujettes à des sécheresses fréquentes, représentent 85 % de la superficie totale des terres et abritent 60 % de la population. A peine un peu plus de 7 % de la SAU globale sont réservés aux superficies irriguées à forte intensité productive (soit 569 000 ha) et la part de la SAU par habitant est en réduction continue, passant de 0,75 hectare en 1962 à 0,25 hectare aujourd'hui. L'agriculture subit également d'autres contraintes qui grèvent son potentiel de croissance et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. On peut citer entre autres, la surexploitation des ressources hydriques souterraines, l'érosion des sols et leur salinisation ainsi que la désertification qui menace les 32 millions d'hectares de terres de parcours et le couvert forestier de l'Algérie du Nord. Malgré les efforts déployés par l'Etat dans la conservation des eaux et du sol en milieu agricole, l'érosion continue sa progression[2].
En Tunisie, sur un territoire s'étendant sur 16,4 millions d'hectares, les terres cultivées couvrent 5,2 millions d'hectares (environ un tiers du territoire). Les 400 000 ha irrigables dans les diverses régions, dont un quart des surfaces dans les zones d'agriculture pluviale, représentent à peine 8 % de la SAU. C'est plus de 60 % de la SAU qui est localisé dans un milieu aride où le sol se trouve dans un équilibre précaire.
Déjà rares, les ressources en sols sont menacées par l'érosion et la désertification. Les pertes annuelles de terres sont évaluées à 23 000 ha, dont 13 000 ha de façon irréversible. Ce sont les terres cultivables du Nord et du Centre du pays, au-dessus de l'isohyète 200 mm, qui sont les plus menacées par l'érosion hydrique. Elles représentent globalement 25 % des terres cultivables du pays.
L'agriculture accapare toujours près de 80 % des ressources hydriques, et le taux global de mobilisation a atteint 91 % en 2005-2006, ce qui constitue une limite extrême Le développement de l'agriculture irriguée à partir des eaux dégradées provenant des nappes surexploitées, aboutit à la salinisation des sols (Mediterra, 2009).
Le Maroc dispose d'agro-systèmes à potentiel limité et dont la base productive est fragile et menacée ; les espaces arides, semi-arides et montagnards, représentent en effet ensemble les 2/3 de la SAU, 70% des exploitations et 80% de la population agricole et de la population rurale. La partie la plus productive des 9,3 millions d'ha de SAU (1 à 1,4 million d'hectares) est concentrée dans les plaines littorales et sub-littorales, et subit des détériorations continues (entretien insuffisant des réseaux d'irrigation et de drainage, lutte insuffisante contre la remontée de sel ; extension des zones industrielles et de l'habitat, etc.
Les trente dernières années ont été marquées par des sécheresses répétées (une année sur deux), signe d'un réchauffement climatique avéré. Aussi, l'enjeu de l'eau est aujourd'hui crucial, car toute la croissance agricole passée a été fondée sur une intense mobilisation de cette ressource[3].

[1] Soit moins que la superficie agricole d'un pays comme la France (27,5 M d'ha en 2005) et à peine plus que celle de l'Espagne (24,8 M d'ha en 2005).
[2] MEDITERRA 2009 - « *Repenser le développement en Méditerranée* ». CIHEAM-PLAN BLEU. Presses de Sciences Po. Avril 2009- Voir en particulier les chapitres 1, 2, 3, 4, 6 et 7
[3] Dans les trois pays l'agriculture est le principal utilisateur de l'eau (80%).

1.2 Le changement climatique : un facteur aggravant

Si l'aléa climatique est une constante de l'agriculture maghrébine, les sécheresses ou les accidents climatiques sont plus fréquents. Ces évènements climatiques exercent une forte influence sur les PIB nationaux A titre d'exemple, en 1995 la PIBA a baissé au Maroc de 45% et le PIB de 12,4% : 7,3% par effet direct et 5,1% par effet indirect ; en 1998, année pluvieuse, la croissance agricole au Maroc a été de 6,5 % tandis qu'en 1999, année de sécheresse, elle est descendue à moins de 1%. En 2009, année d'une production record de céréales, le taux de 5% de croissance économique de 2009, le Maroc le doit principalement au secteur primaire dont la valeur ajoutée a augmenté de 26,2%, contre 16,6% en 2008. En Tunisie, L'agriculture et la pêche ont atteint en 2009 un taux de croissance de 6% et contribué à hauteur de 23% au PIB. En Algérie également, le PIB hors hydrocarbures est fortement influencé par les performances de l'agriculture.

Le réchauffement, dans l'hypothèse d'une élévation de 2°C à l'horizon 2050, à l'échelle planétaire, sera plus prononcé au Maghreb (Méditerra, 2009). Mais, d'ors et déjà, le Maghreb se trouve soumis à l'occurrence de plus en plus fréquente de phénomènes extrêmes et d'accidents climatiques : sécheresse, inondations, épisodes de chaleur qui perturbent les cycles de l'eau et des cultures, maladies. Le changement climatique en cours accentue les déficits hydriques subis par l'agriculture et particulièrement sur les cultures pluviales qui couvrent la majeure partie des surfaces arables au Maghreb.

L'enjeu des politiques agricoles et rurales est d'inverser le processus de dégradation des ressources naturelles tout en assurant des revenus suffisants à une population nombreuse exerçant ses principales activités dans le secteur agricole.

2. Sociétés et économies rurales des pays du Maghreb

Les politiques agricoles et rurales des pays du Maghreb ne peuvent être évaluées sans examen des trajectoires historiques de chacune des sociétés rurales.

2.1 Un changement social historique majeur: l'urbanisation

Le fait urbain a pris une ampleur sans précédent. Les pays du Maghreb ont enregistré au cours des quatre dernières décennies un processus accéléré d'exode rural et agricole, sans pour autant que la population des campagnes ne diminue en valeur absolue. La répartition de la population entre urbain et rural a été radicalement bouleversée et le taux d'urbanisation est aujourd'hui supérieur à 50 % dans les trois pays du Maghreb.

En Algérie, le renversement de tendance historique a eu lieu au milieu des années 1980. La population rurale qui représentait encore en 1966 plus des 2/3 de la population (68,6%) est ainsi descendue à 49,7 % en 1987 et à 39% en 2005.

La répartition de la population en Tunisie a été quant à elle bouleversée après l'indépendance (1956). Dans la Tunisie actuelle, deux personnes sur trois vivent désormais en milieu urbain.

C'est au cours de la décennie 2000 que le Maroc amorce à son tour un retournement historique dans la répartition de sa population. La population urbaine n'a atteint le taux de 55% qu'au dernier recensement de 2004 contre moins de 30% en 1960[4].

Cependant, si l'urbanisation progresse partout, de façon plus ou moins rapide, la population rurale continue d'augmenter car le croît naturel est supérieur à l'exode rural. C'est le taux de croissance naturelle, proche de 1%, et non le solde migratoire comme on l'observe aujourd'hui en Europe, qui alimente cette croissance démographique soutenue dans les zones rurales.

En même temps que l'urbanisation progresse, les campagnes sont plus pauvres que les villes. Les communes rurales enregistrent les plus faibles taux de scolarisation des enfants

[4] Il convient toutefois de nuancer ce processus car les multiples réformes administratives (érigeant des communes rurales en chef-lieu administratif par exemple lui attribuant ainsi le statut de commune urbaine), de même que les définitions qui sont données du milieu rural par les organismes statistiques tendent à sous-évaluer la population rurale.

et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes. Le déficit d'accès aux services de base pour les populations dites éparses ainsi que le fonctionnement aléatoire des infrastructures excluent de fait les populations des facteurs de progrès[5].
La pauvreté et la précarité sociale et économique dans les campagnes du Maghreb sont les indicateurs d'une crise des sociétés et des agricultures, impuissantes à procurer des emplois et des revenus suffisants aux populations rurales. Dès lors, l'on ne peut appréhender la nature de la ruralité *dans ces pays* sans prendre en compte le poids économique et social de l'agriculture.

2.2 L'agriculture : un poids écrasant dans les économies nationales et le monde rural

La part relative du PIB agricole dans les économies nationales est en moyenne cinq à sept fois plus grande dans les pays du Maghreb que dans l'Union Européenne.

Tableau 2. Part de l'agriculture dans l'économie (PIBA/PIB)* en % (1997-2006)

Pays	1997	1998	1999	2000	2001	2003	2006	2009
Algérie	10,30	12,1	11,4	8,7	9,8	11,6	8,4	10,5
Maroc	15,40	17,2	15,2	13,5	15,8	18,3	19,3	20,0
Tunisie	13,20	12,5	12,8	12,3	11,6	12,9	12,4	14,0

Source : Annuaires statistiques nationaux- *PIBA (produit intérieur brut agricole)

En Algérie, si l'activité économique reste dominée par le secteur des hydrocarbures (48% du PIB en 2009), l'agriculture participe pour 12,5 % à la création de richesse, en moyenne annuelle sur la période 1989-2000 et plus de 52,5 % des valeurs ajoutées brutes (VAB) créées par les activités productives (hors secteurs des hydrocarbures). Si l'agriculture ne représente qu'une part négligeable des exportations (moins de 0,5 %), les importations des produits agricoles et alimentaires représentent en moyenne, au cours de ces cinq dernières années, près du cinquième (20 %) des importations du pays.
La population active agricole est estimée par l'Office National des Statistiques (2009) à 13,1%, et la population agricole, reste très importante au sein des zones rurales (près de 40%)[6].
Au Maroc, l'agriculture participe à la formation du PIB à hauteur de 16 % en moyenne, mais avec des variations très importantes (12 à 24 %) selon les fluctuations climatiques annuelles. En outre, elle contribue pour 19,2% aux exportations (CNDA, 2006)[7]. La population active compte 4 millions d'actifs agricoles soit 42% de la population active totale et 80% de la population rurale (18 millions de ruraux) est composé de ménages agricoles. L'agriculture participe au Maroc, à la formation de près deux tiers (65%) des revenus ruraux[8].
Enfin en Tunisie, le secteur agricole contribue à hauteur de 12 % en moyenne au PIB, emploie 16 % de la main-d'œuvre et procure 10% des recettes totales d'exportation. Dans ce pays, le secteur de l'agriculture est le principal gisement d'emplois du monde rural. Il représente 43 % de l'emploi en milieu rural et semi-rural, taux supérieur à ceux des secteurs « bâtiments et travaux publics » (31,5 %) ou « services et autres » (25,1 %)[9].

[5] Pour l'Algérie, voir "Développement humain et pauvreté en milieu rural" (2004)-. Revue du CENEAP n° 34, collection les mutations du monde rural, pour le Maroc Rapport de Bank Almaghrib (2007)
[6] Rapport "*La stratégie de développement rural durable. Perspective décennale*". Ministère de l'agriculture et du développement rural. Décembre 2003
[7] Toutes les données sont extraites des rapports produits annuellement par le Conseil général de l'agriculture « situation de l'agriculture marocaine » (SAM) - Voir en particulier les rapports 2005 et 2006
[8] Méditerra 2009. Chapitre 6
[9] Cf. Stratégie nationale d'aménagement du territoire, 1997.

2.3 Des performances agricoles réelles mais insuffisantes au regard des besoins

Les performances réalisées au cours de ces quarante dernières années par le secteur agricole sont mitigées. Les surfaces irriguées ont progressé dans tous les pays, en particulier au Maroc.

Les productions de fruits et de légumes, de fourrages, de viandes et de lait ont doublé sinon triplé dans tous les pays du Maghreb.

Plus globalement, les taux de croissance annuels de la production agricole ont été positifs tout au long de la période 1970-1990. Ils ont enregistré des baisses au cours de la décennie 1990-2000, sous l'effet d'accidents climatiques (sécheresses récurrentes) mais aussi de baisses d'investissements publics agricoles consécutifs aux plans d'ajustement structurel. A titre d'exemple, la croissance de la production agricole au Maroc, est passée d'un taux annuel moyen de 10,6% entre 1985 et 1991 à un taux de 0,27% entre 1991 et 2004 (Méditerra, 2009).

Tableau 3. Taux de croissance du PIB et de l'agriculture (1980-2001

Pays	Taux de Croissance du PIB en % / an		Agriculture, valeur ajoutée, taux de croissance annuel (%)		
	1980-1990	1990-2001	1980-1990	1990-2001	2009/2008
Algérie	2,7	2,0	4,1	3,7	26,2
Maroc	4,2	2,5	6,7	-0,6	20,0
Tunisie	3,3	4,7	2,8	2,4	6,0

Source : Banque Mondiale *(World development indicators*)- Rapports nationaux

Les performances ont été obtenues au prix d'une exploitation intensive des ressources naturelles dans les zones favorables mais aussi d'une mise en valeur réalisée dans les zones difficiles (Sud) au moyen de subventions et d'incitations économiques (prêts bonifiés, octroi de matériels et d'intrants). La valeur des produits offerts sur les marché n'intègrent pas les externalités et le coût des ressources naturelles utilisées – celle de la désertification ou de la surexploitation des nappes d'eau- ne se reflète pas dans les prix de marché..

Les nouvelles techniques d'exhaure des eaux superficielles ou des nappes profondes (groupes moto pompes ou forages) ont autorisés une exploitation inédite des ressources en eau. Les bilans établis aujourd'hui dans les trois pays soulignent les risques d'une pression croissante sur leurs capacités de reproduction. Au Maroc, cinq (5) bassins hydrauliques sur les huit (8) que compte le pays sont en stress hydrique et les aquifères côtières sont gravement menacés (Aït El Kadi, Benoit ; 2010). L'insuffisance des ressources hydriques ne permettent pas d'aller au-delà d'un million d'hectares irrigués en Algérie et de 1,5 millions d'ha au Maroc En d'autres termes, la durabilité des ressources naturelles, leur préservation ou leur mode d'exploitation reste une question majeure.

Dans les trois pays du Maghreb, les hausses ont été partout plus modestes pour les productions de céréales et de légumineuses. La production céréalière, principal vecteur de la sécurité alimentaire dans les pays de la région reste fortement dépendante des conditions climatiques. Les variations d'une année à l'autre sont fortes, comme l'illustre les dernières campagnes agricoles où les récoltes ont été de deux à trois plus importantes en volume entre l'année 2008 et l'année 2009[10]. Le déficit de produits de base (blé, lait ou dérivés, huiles alimentaires ou sucre) se traduit par des importations qui grèvent la balance commerciale agricole, négative dans les trois pays[11]. Les rendements de blé restent dans

[10] 6, 0 millions de tonnes en 2009 en Algérie contre 1,7 millions de tonnes récoltés en 2008.

[11] La balance commerciale agricole au Maroc est déficitaire de 2 milliards de DH ; les importations alimentaires en Algérie pèsent pour 8 milliard en 2008 et 5,4 milliards en 2009 (20% du total des importations).

l'ensemble faibles (de l'ordre de 10 quintal/ha en moyenne) et les importations de blé représentent partout le principal poste dans les importations alimentaires.
Globalement, les productions agricoles sont entravées par des contraintes résultant des structures des exploitations agricoles.

3. Le handicap lié aux structures agraires

Les structures agraires de ces pays sont dominées par les petites exploitations agricoles souvent à faible productivité qui coexistent avec de grandes exploitations modernes, plus compétitives, insérées aux marchés de consommation et mieux organisées sur le plan professionnel.

3.1 Dualité des structures et pluralisme juridique

Comme l'illustre le tableau ci-dessous il y a près de 3 millions d'exploitations agricoles au Maghreb pour une SAU de 22,3 millions d'hectares. L'analyse des différents recensements révèlent le poids écrasant de la petite agriculture. Une exploitation sur trois a moins de 5ha (1,9 millions d'exploitations sur les 2,9 millions recensées).

Tableau 4. Distribution des exploitations et des surfaces par classe de SAU au Maghreb

Taille (ha)	Nombre d'exploitations	% du total Exploitations Agricoles	Superficie totale (ha)	% du total des Superficies
0 - 5 ha	1 937 083	66,0%	3 597 105	16,1%
5 - 10 ha	538 067	18,3%	3 852 298	17,2%
10 - 50 ha	416 310	14,2%	9 965 237	44,5%
50 - 100 ha	32 094	1,1%	2 166 865	9,7%
>100 ha	12 505	0,4%	2 817 165	12,6%
Σ	2 936 059	100,0%	22 398 670	100,0%

Source : construit par nos soins sur la base du Recensement Général de l'Algérie (2001), de l'enquête structures en Tunisie (2004-2005), et du dernier recensement au Maroc (1996).

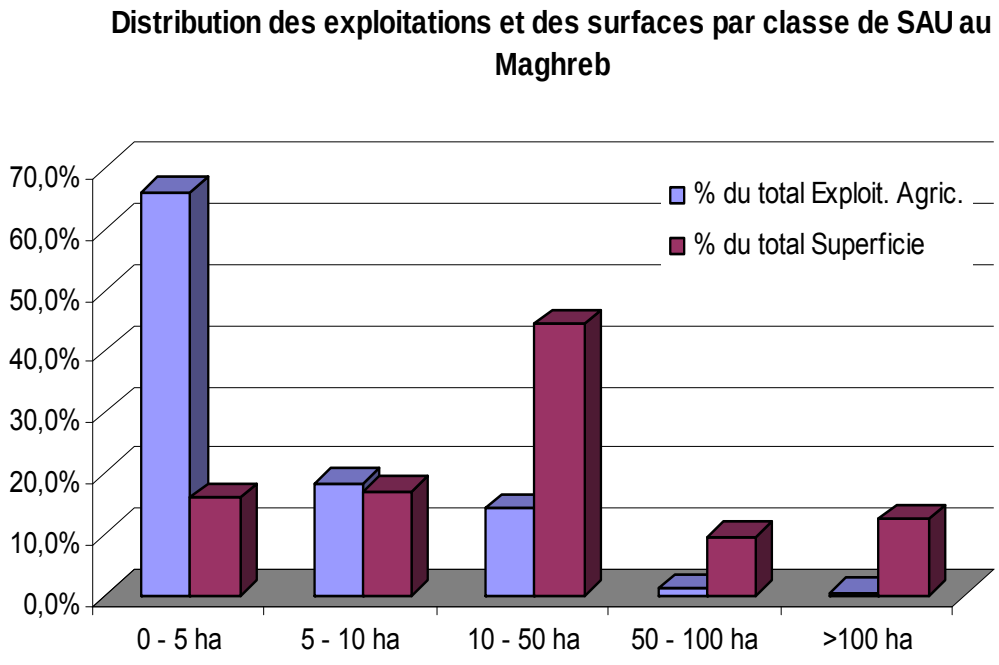

Les petites exploitations agricoles de moins de 5 ha dominent le paysage agraire. Elles occupent plus de 11% de la SAU en Algérie, 9% de la SAU en Tunisie et 23% au Maroc[12]. A l'autre pôle, les grandes exploitations (50 Ha et plus) qui ne représentent que 1,5% contrôlent près du quart (22,3%) des terres agricoles[13].
L'accroissement des petites exploitations est imputé essentiellement au système d'héritage et de succession qui favorise le morcellement (Jouve et al, 2006). Cette structure bi modale ne doit pas occulter l'existence d'exploitations intermédiaires en nombre plus ou moins important selon les pays[14]. Les exploitations de taille moyenne (de 10 à moins de 50 Ha), dont les effectifs sont relativement stables, couvrent 44,7% des terres agricoles.
Au plan juridique, dans tous les pays du Maghreb il y coexistence entre le droit coutumier (régissant généralement les terres collectives), le droit musulman (régissant les terres melk, *wakfs* privé et public) et le droit moderne (terres *melk* immatriculées et domaine privé de l'Etat).
Les exploitations sont en majorité de statut *melk, et* pour un grès grande partie d'entre elles non titrées et dans l'indivision. Elles dominent aussi bien en termes d'effectif (les ¾ en moyenne des exploitations privées) qu'en termes d'occupation des sols. Les terres de statut *collectif*, *wakfs* ou celles issues de l'ancien fonds colonial – alimentant le domaine privé de l'Etat- se partagent le reste. La répartition entre les catégories juridiques varie selon les pays ; elle reste, intiment liée aux trajectoires historiques des sociétés rurales et de l'empreinte coloniale de chacun des pays pris à part[15].
Les législations foncières n'ont pas réussi faire évoluer les statuts juridiques. Elles se sont heurtées aux mêmes difficultés que celles rencontrés par les pouvoirs coloniaux dans leur tentative de modernisation. En un siècle, c'est moins de 10% des terres melk qui sont immatriculées au Maroc et le morcellement, résultant des modes de succession et d'héritage, annule tous les projets de remembrement des terres mis en œuvre (CNDA, 2005).

3.2 Les progrès de la privatisation des terres et de l'entreprise agricole

La mise en échec des réformes agraires mises en œuvre dans les années 1960 et 1970 a été suivie de politiques foncières soutenant aussi bien des modes d'appropriation privée que des dynamiques entrepreneuriales dans le secteur agricole.
Deux étapes peuvent être distinguées.
La première est amorcée à la fin des années 1970 et mise en œuvre au cours de la décennie 1980. Elle concerne les terres collectives (des zones steppiques et du Sud). La seconde étape concerne les terres du domaine privé de l'Etat.

---

12 Les moins de 5 ha représentent 53% de la population des exploitants agricoles en Tunisie et n'occupent que 9% de la superficie, contre, respectivement, 1% et 26% pour les exploitations de plus de 100 ha. Les superficies moyennes sont, respectivement de 2 ha et 297 ha.

13 Mais là également, il convient de nuancer car nous ne disposons pas des statistiques sur les classes de superficie intermédiaires 10-20 ha, 20-30 ha, 30-40 ha et 40-50 ha. Ces classes intermédiaires donneraient une autre allure à la figure 5.

14 Si le poids de la petite agriculture est déterminant au Maroc, une distinction existe entre les micro exploitations (600 000 de moins de 2,1ha) qui n'occupent que 8,5% de la SAU et 5% de l'irrigué et pour lesquelles l'agriculture ne peut être qu'une activité d'appoint, et les petites et moyennes exploitations agricoles à caractère marchand plus marqué (750 000 environ) qui, représentant 70% de la SAU et 65% de la SAU irriguée et que le Plan vert marocain veut développer dans une logique d'entreprise. En Algérie, seules 450 000 exploitations agricoles (soit environ le tiers des exploitations) sont considérées comme viables économiquement. En Tunisie, la petite agriculture familiale traditionnelle coexiste avec les grandes exploitations de l'agriculture organisée, à caractère sociétaire, les grandes exploitations céréalières, les exploitations oasiennes, et les moyennes et grandes exploitations irriguées et les exploitations oléicoles.

15 Le domaine privé de l'Etat occupe le tiers des terres cultivables en Algérie alors qu'il repésente moins de 10% en Tunisie ou au Maroc.

Le désir d'appropriation lié au souci de s'accaparer des terres de parcours à titre individuel pour les semer en céréales ou les complanter, s'est considérablement renforcé depuis 30 ou 40 ans. Partout l'on observe le développement de nouveaux rapports sociaux fondés sur le contrôle des parcours collectifs par de grands propriétaires de troupeaux d'ovins. Les fortunes monétaires et la généralisation de rapports salariaux, qui se substituent aux contrats traditionnels, dans les zones steppiques favorisent les différenciations sociales et de nouvelles hiérarchies se construisant sur les décombres des institutions traditionnelles. Les anciennes unités tribales se sont transformées en petites entreprises et ont, de ce fait, transformé les modes de gestion des ressources agricoles et pastorales. Le libre accès des parcours est fortement contrarié par des stratégies privées d'occupation des espaces collectifs. Des éleveurs et exploitants de la steppe sèment et labourent illégalement des parcelles, contrôlent les points d'eau et monopolisent à titre privé de vastes parcours
Des dispositifs juridiques renforcent les tendances à l'appropriation privée au motif de « sortir ces terres de leur léthargie en les plaçant dans la dynamique des circuits économiques ». (lois de 1971-73 en Tunisie) ou de la mise en valeur des terres (loi sur l'accès à la propriété foncière agricole de1983 en Algérie). Si des politiques foncières se sont efforcées d'encadrer le mouvement d'appropriation privée, mais sans toujours le maîtriser. Partout où le statu quo persiste sur les terres collectives, les délits de mises en culture et de plantations dans les zones les plus difficiles se sont exacerbés (steppes marocaines, algériennes, tunisiennes). Les stratégies sont partout les mêmes : mettre en valeur par la construction, le creusement d'un puits ou le trait de labour («vivifier» selon la charia) et donc s'approprier le sol ou l'eau. En moins de trois décennies, les systèmes d'élevage de ces régions ont connu des profondes mutations qui portent sur plusieurs aspects dont le plus important est la régression des organisations coutumières et le développement des inégalités sociales. Sur parcours collectif, le système d'organisation est fort peu égalitaire puisque chacun met tous les animaux qu'il peut et tente par tous les moyens (citernes transportées, campements d'altitude, annexion de parcours) de récupérer le maximum de ressources. Emerge ainsi de ces communautés une classe d'individus puissants dont les intérêts se tournent vers l'extérieur et qui ne voient dans les règles coutumières qu'un frein à leur expansion. La motorisation, ailleurs que dans les montagnes où les pistes sont rares, est en train de faire naître un modèle différent de l'utilisation de l'espace : concentration de l'élevage au profit de grands éleveurs et formation de véritables ranchs, recours à des bergers salariés, exploitation systématique de toutes les ressources, transport d'eau et d'aliments, émergence d'un marché de l'herbe qui concerne tout le territoire national.
De nouvelles stratégies d'accaparement ou de *melkisation* des terres collectives se déploient au Maghreb (que ce soit en Algérie ou au Maroc), sous l'impulsion d'acteurs ou de promoteurs privés. Le phénomène qui est observé est assez important pour que l'on s'y intéresse. Ces stratégies s'appuient – en les détournant- des règles coutumières établies. Des actes sous seing privés sont ainsi délivrés par les représentants des communautés locales (ou des caïds au Maroc) reconnaissent des droits d'occupation et d'exploitation pérenne- « *haq el istimarar* »- à ces nouveaux acteurs. Les « droits acquis » sur les terres et (ou sur les ressources en eau) au moyen de procédures diverses (à inventorier) autorisent ainsi l'accès au crédit et aux subventions accordés par les Etats dans le cadre de leur politique publique agricole
Le bilan établi à l'issue de ces processus est le suivant : « des pans entiers des anciens territoires pastoraux collectifs se sont trouvés de fait dépecés par une agriculture à durabilité incertaine qui morcelle l'espace, ferme les couloirs de transhumance et ampute les parcours des terrains les plus productifs. La privatisation a généré une forte progression de la petite exploitation et une concentration foncière chez quelques uns » (Bourbouze et al, 2009).

Au cours des années 1990-2000, c'est au tour des terres du domaine privé de l'Etat de faire l'objet de processus d'accaparement ou de transactions formelles ou informelles, et ceci , dans un climat de réformes libérales découlant des programmes d'ajustement structurel .

En Tunisie, les terres héritées de la nationalisation des terres coloniales en 1964 sont cédées en concession à des sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA), d'Agro-combinats ou des techniciens agricoles.
En Algérie, les terres ont été cédées en jouissance perpétuelle à plus de 30 000 exploitations collectives (EAC) d'une consistance foncière de plus de 2,0 millions d'ha, 22 000 exploitations agricoles individuelles (EAI) d'une superficie totale de 220 000ha et 240 fermes pilotes (100 000 ha). Dans les faits, au sein des EAC, les partages individuels des équipements, des bâtiments et des lots sont effectués entre les collectifs, et ces EAC n'ont plus à l'issue de quelques années, qu'une existence fictive sur le plan juridique. Le vide juridique, et notamment l'absence de droits d'hypothèque et de garantie offerts par des bénéficiaires démunis de capital auprès des institutions du crédit favorisent des arrangements, des transferts de droits de jouissance, des marchandages, des locations et/ou des transactions souvent illégales au profit essentiellement d'entrepreneurs (urbains ou ruraux), de cadres politiques, de commerçants fortunés ou de bailleurs de fonds intéressés par un marché des produits agricoles en pleine expansion. A l'issue de près d'un quart de siècle de déficit de gouvernance de ces terres publiques, et d'une circulation des droits d'exploitation peu favorables aux petits exploitants et salariés agricoles des EAC/EAI, les rapports de force en place ont été consolidés par l'adoption récente d'une loi qui ouvre le droit à la concession (40 ans) aux détenteurs de capitaux nationaux, jusque là exclu de l'accès aux terres agricoles[16] La Tunisie avait déjà ouvert la voie à cette expérience en concédant (pour 40 ans) à des sociétés de droit privé des terres du domaine privé de l'Etat, autorisant ainsi la constitution de grandes entreprises agricoles modernes. Au Maroc, il convient de rappeler que l'un des fondements du partenariat public –privé défini par le Plan Vert, repose sur la mobilisation du foncier, et l'accès privilégié au foncier des « agrégateurs » (investisseurs privés). Les appels d'offre ont permis de libérer en en seule année –via des appels d'offre-, plus de 100 000 ha au profit des entreprises privées. Les projets financés ont permis la constitution d'exploitations d'une taille moyenne de 233 ha.
Les processus rampants de privatisation encouragé au Maghreb par le climat libéral et une idéologie islamiste qui sacralise la propriété privée ont fini par avoir raison des résistances pour conserver l'unité du domaine privé de l'Etat. Un cadre légal organise désormais partout ce courant et accompagne la montée en puissance d''exploitation individuelle de type entrepreneurial.

4. Un bilan provisoire des politiques agricoles au Maghreb

Plusieurs séquences sont à distinguer dans l'histoire des politiques agricoles postcoloniales. Mais au préalable, et pour être le plus précis dans la généalogie du modèle agricole dans les pays étudiés, il importe d'opérer un détour par des temps plus longs de l'histoire, notamment par celle de la colonisation. Il s'agit d'évaluer la marque de cette histoire dans la réalité agricole d'aujourd'hui et d'identifier les phases majeures d'évolution des politiques agricoles.

4.1 Un détour par l'histoire colonial.

Au Maghreb, les ruptures liées à la colonisation, avec les formes d'organisation sociales anciennes (agriculture paysanne coexistant avec le pastoralisme et l'agro-pastoralisme) furent lourdes de conséquences au plan économique et social.
La colonisation à introduit des disparités économiques, sociales et géographiques inédites. Le processus est suffisamment connu pour être décrit. En Algérie le secteur de l'agriculture a été durablement marqué par un dualisme agraire qui opposa une agriculture moderne (coloniale) à une agriculture traditionnelle (indigène). L'agriculture moderne (coloniale)

[16] Loi 10-03 du 15/08/2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

occupa principalement les zones littorales et sub-littorales, tandis que l'agriculture traditionnelle se concentra sur les montagnes et les hautes plaines sèches moins fertiles[17].
Entre ces deux types d'agriculture, la différence essentielle tenait alors à la taille des structures agraires, plus de 70 % des fellahs ayant moins de 10 ha. Cette distinction économique fondamentale est repérable géographiquement et humainement. Mais plus que cela, la nouvelle répartition des terres, encouragée par la colonisation, aboutit à la création du salariat agricole et d'une paysannerie pauvre dont les conditions de vie furent difficiles et précaires, la forte natalité contribuant dans les années 1930, à cette disparité en sur-peuplant les reliefs et les zones difficiles. Les mêmes processus furent introduits dans les pays voisins (Tunisie puis Maroc), mais avec un degré de violence plus atténué et une emprise foncière plus modeste.
Des tentatives de réformes agraires (réformes musulmanes de 1944-1945 et Plan de Constantine de 1958-1961 en Algérie) ont eu l'ambition de faire passer l'agriculture traditionnelle (indigène) dans les circuits de l'économie commerciale et de moderniser ses structures et ses techniques.
On connaît le peu de succès de toutes ces réformes d'inspiration coloniale mises en œuvre au Maghreb à la veille des indépendances, et qui visaient à résoudre l'écart technique et économique existant au entre les deux formes sociales d'agriculture (« moderne coloniale » et « traditionnelle indigène »).

4. 2 *Les modèles d'accumulation et leur évolution au Maghreb (1960-2000)*

Au cours de ces quatre dernières décennies, deux périodes sont à distinguer.
Celle des années 1960-1970 où les pays du Maghreb ont engagé des programmes de modernisation de leurs structures économiques par des investissements (industriels et agricoles), la création d'infrastructures et de réseaux de desserte administrative et commerciales. Le rôle de l'Etat a été décisif dans les processus de croissance. Le modèle d'accumulation fondé sur l'industrialisation en Algérie et/ou l'import-substitution en Tunisie ou au Maroc. Les politiques agricoles énoncées dans le cadre de ces modèles de croissance sont fortes et ambitieuses : Révolution Agraire en Algérie, Révolution hydraulique du million de terres irriguées) au Maroc et intensification agricole, irrigation et équipement des exploitations en Tunisie.
Toutefois, dès le début des années 1980, la croissance non maîtrisée des investissements publics, le déficit de management des entreprises publiques, les dysfonctionnements des marchés domestiques associés à une crise de l'endettement extérieur vont contribuer à bloquer le développement. S'ouvre au milieu des années 1980 une période d'ajustement structurel et de réformes économiques qui réduit le rôle de l'Etat et encourage la mise en place de règles de régulation par le marché. Les restructurations ou mise à niveau des entreprises économiques, la dissolution des entreprises publiques locales conjuguées à la baisse des investissements ont contracté l'activité économique et réduit le tissu économique.
L'on observe au cours des années 1990-2000, dans l'ensemble des pays du Maghreb un relâchement dans l'élaboration de leurs politiques .Ces pays donnent la priorité à l'ouverture commerciale, à une législation favorable aux IDE et une place majeure sera accordée au secteur des exportations : celui des hydrocarbures en Algérie, des phosphates, du tourisme, des transferts de devises des travailleurs à l'étranger ou des produits agricoles au Maroc, des produits manufacturés d'entreprises étrangères délocalisées, du tourisme, des produits agricoles ou des transferts en Tunisie.

[17] H. Isnard notait par exemple que « la colonisation agricole a créé en Algérie des disparités régionales lourdes de conséquences politiques, économiques et sociales. A simplifier les choses, on pourrait dire que l'Est constitue une réserve indigène et l'Ouest une province européenne. Il y a une juxtaposition plus qu'une intégration entre agriculture musulmane et agriculture coloniale : chacune a son domaine géographique. Isnard H. (1960), « Structures de l'agriculture musulmane en Algérie à la veille de l'insurrection », *Revue Méditerranée* n° 2, 3 et 4.

4.3 De l'approche sociale aux politiques de modernisation agricole (1960-1980)

Dans les premières années d'indépendance des pays du Maghreb, la matrice principale des programmes de développement agricole et rural est construite autour de programmes de lutte contre la pauvreté, le sous-emploi, la malnutrition et l'analphabétisme.

Quelques initiatives –affectant le secteur dit moderne, hérité de la colonisation au Maghreb- visent des transformations structurelles dans l'économie et les sociétés agraires, dont les limites seront très vite atteintes comme ce fut le cas de « *l'autogestion* » algérienne (1963-69) ou de la « *coopérativisation* » en Tunisie (1967-69).

Les années 1970 voient naître de nouvelles stratégies d'interventions fortement contrôlées et encadrées par les Etats. C'est une période de *grands chambardements dans les agricultures du Maghreb :* révolution de l'irrigation, mécanisation et nouvelle occupation des sols en faveur de cultures commerciales –fruits, légumes, fourrages pour la production de viandes-, croissance des production animales et intensification sur la base d'une ration importée, construction des complexe avicoles, insertion de l'agriculture dans les marchés des produits agricoles suite à l'explosion de la demande interne consécutive aux évolutions démographiques et sociales. La construction de grands barrages et la création de périmètres irrigués ont permis le développement de filières intensives (agrumes, fruits et légumes méditerranéens, cultures sucrières ou fourragères) contribuant tant à l'approvisionnement national qu'à l'apport de devises par l'exportation.

Cette période contribue ainsi à fonder dans ces pays les grandes infrastructures agricoles (périmètres irrigués, plasticulture, complexes avicoles, entreprises de travaux, de services agricoles...), de même qu'elle façonne la nouvelle carte des productions agricoles nationales (cultures industrielles, agrumes, primeurs pour le Maroc, oléiculture et dattes pour la Tunisie, fin de la viticulture remplacée par les fourrages et les céréales pour l'Algérie).

Les orientations et principes qui fondent ces grandes politiques sont déterminés par les stratégies *d'import-substitution* pour le Maroc et la Tunisie, et la *stratégie autocentrée d'industrialisation* pour l'Algérie).

La crise de l'endettement extérieur et les déséquilibres des grands indicateurs économiques conjugués au renforcement des courants libéraux nationaux vont conduire à un désengagement de l'Etat et à l'adoption de nouvelles orientations de politiques nationales. S'amorcent ainsi, dès la première moitié des années 1980 les politiques d'ajustement structurel visant à insérer les économies agricoles dans les processus de mondialisation des économies et des échanges en cours.

4.4 Les politiques de libéralisation et d'ajustement structurel agricoles (1980-2000) : principales mesures et impacts

Les réformes agricoles conduisent à l'abolition du monopole de l'Etat sur les importations (ou les exportations) des biens et services agricoles, à la libéralisation des systèmes de prix et à la réduction des subventions et à la privatisation des formes d'exploitation ou de propriété des terres du domaine public. Les réformes foncières – axe cardinal des réformes des campagnes maghrébines- favorisent des restructurations sociales et économiques décisives. Ces réformes accentueront les différenciations économiques et sociales en favorisant les grandes entreprises agricoles et notamment celles qui dédient leurs productions aux marchés extérieurs. Sous l'impact des réformes et de la politique des prix, les conditions matérielles et sociales des petits exploitants se détériorent : le renchérissement des prix des matériels et des services agricoles, des intrants et autres facteurs de productivité disqualifient les petits exploitants et paysans sans terre. Extension de la pauvreté, chômage d'une partie de la population active et précarité sociale contribuent dès lors à alimenter l'exode dans les banlieues urbaines et/ou à marginaliser les groupes les plus démunis des campagnes, affectant fortement la cohésion politique et sociale des sociétés maghrébines[18].

[18] Emeutes de la faim, instabilité sociale et agitation politique caractériseront cette période marquée par la montée de forces extrémistes mobilisant les couches sociales défavorisées et déclassées sur le plan économique.

Les effets sociaux des programmes d'ajustement feront l'objet de programmes de compensation et/ou de solidarité (programme de solidarité 26-26 en Tunisie) qui visent à lutter contre la pauvreté rurale. C'est l'ère des programmes de développement rural intégré (PDRI) en Tunisie, des programmes générateurs d'emplois et de revenus, des projets d'aménagement agro-pastoral, sylvo-pastoral, hydro-agricole et de projets de développement rural dans les zones montagneuses au Maroc, des programmes emploi rural (PER) en Algérie. Des politiques de développement rural (Maroc, Stratégie 2020, Politique de Renouveau Rural en Algérie, nouvelle génération de PDRI et lutte contre les « zones d'ombre » en Tunisie) accompagnent ces approches. Les politiques d'ajustement structurel ont ainsi été suivis de signes majeurs d'une crise de la paysannerie provisoirement traités par des politiques de développement rural ou par des initiatives articulées sur des programmes de lutte contre la pauvreté promus par des institutions internationales (BM, FIDA…) ou des organisations de la société civile (ONG locales ou étrangères).

5. Le modèle d'organisation sociale de l'agriculture au Maghreb et sa crise

Il convient de rappeler que la modernisation n'a réussi dans certaines régions agricoles du Maghreb que par la levée du facteur limitant principal : le déficit hydrique et l'équipement agricole. La construction de grands barrages, la création de périmètres irrigués et la mise en valeur de nouvelles terres ont autorisé le développement de filières intensives (agrumes, fruits et légumes méditerranéens, cultures industrielles) ou spécifiques (oléiculture et dattes) contribuant tant à l'approvisionnement national qu'à l'apport de devises par l'exportation. Elle s'est appuyé sur de fortes interventions de l'Etat qui assuré investissements matériels, appuis techniques et organisation des professionnels (chambres consulaires). Cependant force est de constater que ce modèle n'a concerné qu'une petite partie de la population rurale (en mesure de mobiliser le capital technique et matériel), le reste de l'agriculture, celui de la petite agriculture familiale – « en sec » ou « bour », n'ayant été l'objet que de peu d'interventions publiques. Partout se sont donc développées au Maghreb, à des degrés plus ou moins avancé, des exploitations de grande dimension ou moyenne (extensives sur les zones pluviale, intensives en irrigué) coexistant aux côtés d'une petite agriculture familiale caractérisée par une population nombreuse, sous employée et déployant des stratégies de survie.

5.1 Le modèle agricole dominant...

Les mêmes configurations sont présentes, à peu de nuances près, sur l'ensemble maghrébin.

Les politiques publiques ont privilégié un type d'agriculture orienté vers les marchés extérieurs et approvisionnant les marchés urbains locaux. Les cultures d'exportations, qui se déploient dans les zones intensives mises en valeur ou au sein de grands domaines extensifs (oléiculture en Tunisie) ont mobilisé l'essentiel des ressources publiques et privées.

Les exploitations agricoles de plus petite taille sont elles caractérisées par un système de culture orienté vers les produits vivriers traditionnels, cultivés en extensif et utilisant faiblement les facteurs de productivité (machines, engrais, produits phytosanitaires et semences sélectionnées) ; leur population y est plus vieille, sans instruction et insuffisamment formée. La petite agriculture a souffert d'un déficit d'organisations professionnelles, d'associations ou de syndicats agricoles et d'un sous encadrement technique assuré par les structures publiques, privées ou coopératives

Les grandes exploitations sont en situation particulièrement privilégiée pour l'accès à la terre (souvent d'une plus grande fertilité), à l'eau, au crédit, aux moyens de production et aux aides de l'Etat. De plus, elles ont bénéficié très largement de la politique de soutien des prix et du régime fiscal privilégié de l'agriculture. Elles se sont modernisées par l'utilisation des facteurs de productivité (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorés ou à hauts rendements), des équipements (tracteurs, matériel de récolte, de traitement, pompes

hydrauliques, matériel d'irrigation sophistiqué…), et se sont préparées aux conditions de la concurrence internationale[19].
Par ailleurs, elles sont en situation dominante dans les instances de représentation professionnelle. Partant, il n'est guère surprenant qu'elles bénéficient de revenus bien supérieurs aux revenus moyens agricoles.

5.2 ...et sa crise

Evolution défavorable des prix, exclusion du système de financement, morcellement de la propriété et accès de plus en plus restreint à la terre, inefficacité et inadéquation des services d'appui, tels sont les principaux signes d'une crise de la paysannerie au Maghreb.
Il semble inutile de revenir sur l'existence, voire même l'accentuation de la pauvreté des populations rurales et agricoles qui illustre sur le plan social, la crise profonde que traverse la paysannerie du Maghreb.

Quelques indicateurs de la crise : une base matérielle et humaine dégradée

L'âge, l'éducation et le recours au capital technique sont trois critères évidents de la disqualification des paysanneries. Ce sont sur les petites exploitations que l'on retrouve la force de travail la plus âgée, la moins instruite et la moins qualifiée.
Toutes les analyses montrent que les petits exploitants agricoles sont souvent sans formation, démunis de moyens matériels et de fait exclus des instances de représentation professionnelle et des bénéfices des politiques agricoles en place. Les plus faibles d'entre eux sont conduits à adopter des stratégies de survie ou d'autosubsistance et n'ont quasiment pas accès au marché (Akesbi et al, 2007).
Les dispositifs d'aide financière aux exploitations agricoles a souvent été détourné au profit de réseaux d'une clientèle (souvent non agricole), très active, et mobilisant ses réseaux de relations politiques et administratifs dès lors qu'il s'agit de capter des ressources financières publiques dont les montants sont parfois considérables (de l'ordre de plusieurs millions de dinars pour certains projets)[20].
L'épuisement du modèle dominant peut être repéré à travers la dégradation des ressources naturelles. S'il est inutile de rappeler les formes de dégradation des ressources (dont les signes les plus extrêmes sont identifiés dans les processus de désertification en cours), il il y a lieu de signaler l'accentuation du déficit hydrique. La situation hydraulique est caractérisée par l'insuffisance des ressources nationales, qui ne permettent pas d'aller au-delà d'un million d'hectares irrigués en Algérie et de 1,5 millions d'ha au Maroc[21].

Des limites aux capacités d'adaptation de la petite agriculture

On ne peut nier l'importante capacité de résistance des exploitations familiales, ni aussi que certaines d'entre elles, même dans les circonstances actuelles, peuvent toujours se maintenir, voire se développer et devenir compétitives. Mais pour la majorité des petits paysans, la libéralisation économique et commerciale ne peut qu'accentuer leur marginalisation.
Les évolutions des conditions locales (croissance démographique, urbanisation, morcellement, etc.) ainsi que les conditions externes (mondialisation, compétition internationale, etc.) sont peu favorables à cette petite agriculture familiale marquée par la surcharge démographique, une forte pression sur les ressources naturelles, la faiblesse des ressources financières, un capital productif dégradé et une population sans instruction aux conditions précaires. Les exploitations de moins de 5 ha représentent comme nous l'avons analysé supra les deux-tiers des exploitations agricoles (1,9 millions d'exploitations sur les 3

[19] Cf CIHEAM-IAM-IRESA-INAT (2003). "Le soutien aux produits agricoles et aux filières agro-alimentaires : études de cas Maroc, Tunisie». 202 p
[20] Cf le cas de l'Algérie et de Générale des concessions agricoles, victime de détournements atteignant des volumes considérables (150 Milliards de DA)
[21] Cinq bassins hydrauliques sur les huit que compte le Maroc 8 sont en stress hydrique et les aquifères côtières sont les plus menacés.

millions recensées) dans les 3 pays du Maghreb, soit 2 exploitations sur 3. La majorité des petites et moyennes exploitations, tournées vers la subsistance et les marchés locaux, vivent principalement de l'agriculture et de l'élevage. Souvent à la marge de la viabilité économique, elles sont très vulnérables aux sécheresses et au risque économique.
Les stratégies de survie ou de reproduction économique employées ces dernières décennies par les petites exploitations sont contrariées par les capacités d'accès ou le prix des facteurs de production souvent aggravées par le retrait de l'Etat et de ses services d'appui technique (Maroc et Algérie). Il convient de noter le taux de chômage élevé dans les trois pays (+ de 15 % de la population active en moyenne) qui est un indicateur pertinent des limites rencontrés par les agriculteurs ayant recours à la pluriactivité aux emplois extérieurs. La réduction et/ou le tarissement, à moyen terme, des transferts issus des villes ou de l'étranger, souvent indispensables à la survie des ménages ruraux de condition précaire constituent un autre obstacle aux capacités de reproduction de ce modèle.
Dès lors, il est légitime de s'interroger sur le caractère durable d'une stratégie de développement marquée par des déséquilibres affectant aussi bien les dotations en ressources naturelles que le capital physique et foncier mis au service de la société rurale.
Au terme d'une analyse sur l'agriculture marocaine Akesbi et al notent qu'« *au moment où quelques périmètres connaissent un essor relatif non négligeable, le monde rural dans son immense majorité s'enfonce dans le sous-développement et la marginalisation. Evalué sur une longue période, ce modèle ne semble avoir réellement atteint aucun des ses objectifs déclarés: ni modernisation suffisante des exploitations, ni rentabilisation des investissements, ni amélioration significative de la productivité, ni autosuffisance alimentaire, ni même une balance commerciale agroalimentaire excédentaire. En revanche, s'est mis en place un interventionnisme massif et coûteux de l'Etat, à l'abri duquel se sont installées de solides situations de rente, tout au long des filières agroalimentaires, de la production aux marchés de gros, en passant par l'agro-industrie, notamment de transformation des principales denrées alimentaires de base »(Akesbi et ali , 2007).*
Aux défis démographiques et sociaux (Objectifs du Millénium pour le Développement) déjà existants, le modèle de développement agricole se heurte aujourd'hui aux défis que représente le changement climatique qui affecte gravement les potentialités naturelles du Maghreb (Méditerra 2009).

6. Repenser les paradigmes du développement agricole pour faire face aux défis du futur ?

La crise alimentaire de l'année 2007-2008, relayée par la crise financière et économique mondiale, incite à renouveler le questionnement sur la sécurité alimentaire des pays du Maghreb et à réfléchir sur les capacités d'adaptation des politiques agricoles au nouveau contexte né de la crise mondiale (BM ; 2008).

6.1 La crise alimentaire de 2008 : la sécurité alimentaire face aux dogmes néo-libéraux

La crise alimentaire de 2008 a été un catalyseur qui a mis à nu la vulnérabilité alimentaire des pays du Maghreb. Tous les prix des produits de base, comme le blé, les oléagineux ou le lait et dérivés ont augmenté sur les marchés mondiaux entrainant un net accroissement de la facture alimentaire des pays du Maghreb[22]. Elle a révélé les limites des politiques agricoles prenant appui sur le seul secteur dit moderne, limites qui sont naturelles (eau et sols fertiles rares), économiques (absence de diversification économiques dans les campagnes et coûts budgétaires de l'alimentation en hausse), sociales (pauvreté concentrée dans les campagnes) et politiques (souveraineté alimentaire).
Elle a mis fin à des dogmes portés par la libéralisation. Elle a relancé les débats sur les avantages et gains tirés de l'ouverture commerciale et de la libéralisation des économies. L'évaluation des enjeux quantitatifs résultant de la libéralisation avaient déjà montré que les

[22] Etude AFD- CIHEAM-IAMM (2009). « Les perspectives des politiques agricoles dans les pays d'Afrique du Nord »- Options méditerranéennes n'° . Série Etudes.

gains pour les Pays en Développement (PED) étaient plus faibles que les prévisions établies par les partisans d'une ouverture des marchés (BM ; 2004. Anderson et al ; 2005…).
Même si les liens entre la libéralisation et la pauvreté sont complexes, la crise alimentaire a montré que les risques reliant croissance de la pauvreté rurale et libéralisation existent.
Le modèle actuel n'est ainsi ni supportable socialement, ni généralisable techniquement.
Par ailleurs, la forte volatilité des prix agricoles à fortement contesté le dogme de la spécialisation et de la libéralisation des échanges comme garantie du bien-être collectif. Des marchés non régulés ont été marqués par l'instabilité et la volatilité des prix, d'une part, et d'autre part, ont induit des comportements spéculatifs. L'instabilité des prix a objectivement posé un démenti aux conseils stratégiques formulés pour le choix des filières à développer dans les Pays en Développement. Les délais « structurels » de mise en œuvre de ces choix apparaissent largement supérieurs aux délais de fluctuation de prix. Les études conduites en Tunisie ont démontré que si on avait « appliqué instantanément» les préconisations stratégiques de la Revue Sectorielle Agricole 2006, en 2007-2008 en Tunisie on n'aurait disposé que des productions les moins compétitives lors de la crise alimentaire[23].
La crise alimentaire a remis en question le principe que la concentration n'est pas un gage de compétitivité et d'efficacité économique et commerciale. En d'autres termes, elle a réactualisé l'hypothèse qu'il n'y a pas d'économie d'échelle déterminante dans l'agriculture : une agriculture constituée d'un nombre important et suffisant pour rémunérer le travail familial est aussi efficace au plan macroéconomique qu'une agriculture constituée d'un nombre restreint d'exploitations basées sur le salariat. L'agriculture familiale produit en effet des matières premières agricoles et assure la sécurité alimentaire des ménages ; dans le même temps elle produit aussi des externalités, et contribue à la cohésion des territoires ruraux (Xien et all; 2008)[24].

6.2 La crise économique et financière et ses effets

La crise économique et financière récente a remis en cause les principes issus du consensus de Washington et posé les jalons d'une réflexion portant sur les paradigmes du développement (Benhammouda ; 2010). Elle a ébranlé les fondements économiques d'un modèle tourné vers les exportations et qui fut le moteur le plus actif ces dernières décennies de la mondialisation. Elle a enfin conféré une nouvelle légitimation de l'intervention régulatrice de l'Etat. Le modèle tiré par les exportations, certes inachevé (Mezouaghi, 2010) qui avait prévalu jusqu'alors au Maghreb se heurte aujourd'hui aux limites imposées par la crise économique mondiale.
Le commerce international a connu une baisse de 9% en 2009, la plus importante depuis 60 ans (Benhammouda, 2010). L'on enregistre également une chute de moitié des Investissements Directs Etrangers (IDE), une baisse des transferts et des flux touristiques de 5 à 8% /an depuis le déclenchement de la crise (Hugon, 2010).
Dans un contexte de crise mondiale, la Tunisie a enregistré entre 2008 et 2009, une baisse de la production des industries manufacturières (-5,9%), des industries mécaniques et électriques (-8,9%) et la production du secteur textile-habillement (-15,2%). Les investissements extérieurs ont atteint 1,2 milliard euros en 2009 contre 1,9 milliard euros en 2008 et les exportations tunisiennes ont régressé de 17,6% en 2009. La crise a eu pour effet de supprimer en 2008, près de 40.000 emplois au niveau des industries manufacturières et si le taux de chômage se stabilise au cours de ces trois dernières années autour de 15%, il

23 Chaherli Nl et alii., 2009, La compétitivité de l'agriculture tunisienne : rétrospective et perspectives ; Actualisation de la Revue Sectorielle Agricole de 2006, Banque mondiale, document interne, 34 p. Lister Douglas W. et alii., 2006, Tunisie : Examen de la politique agricole, Banque mondiale, Rapport N° 35239-TN, version finale, 20 juillet 2006, 108 p.

24 Bien que de plus en plus attentifs aux conséquences sociales des orientations de la politique agricole, par exemple en évaluant les pertes d'emploi associées à une baisse du soutien au secteur céréalier, les responsables de cette politique ont du mal à prendre en compte les questions de la pauvreté et des ressources limitées.

marque une légère augmentation en 2009 : celui-ci concerne principalement les chômeurs diplômés (dont le taux de chômage atteint 30%). Le secteur touristique est aussi affecté par une diminution de nombre des touristes entre 2007 et 2008 et la saison de l'année 2009 a limité la chute grâce à l'afflux de touristes algériens (1,5 millions sur environ 4 millions). Les exportations tunisiennes ont connu une baisse de 17.6% en 2009 et de 21.5% en 2008 dûe essentiellement au ralentissement de l'activité dans la zone Euro, le plus grand partenaire commercial de la Tunisie.
Tous ces indicateurs économiques expliquent la tendance à la baisse du taux de croissance de PIB qui passe de 6.3% en 2007 à 4.6 % en 2008 et 3,5 % en 2009.
Le Maroc enregistre également une nette diminution des transferts des travailleurs expatriés et du niveau des investissements directs étrangers (IDE). Selon la Banque mondiale, les transferts ont diminué de près de 20 % sur les neuf premiers mois de 2009 par rapport à l'exercice précédent. La réduction de la valeur marchande des phosphates, une faible évolution des recettes touristiques et des transferts pourraient également compromettre la croissance pour 2010. La production agricole a réussi à contenir la baisse du taux de croissance en 2009, grâce à une année exceptionnellement favorable sur le plan climatique.
L'Algérie, moins affectée par la crise financière ces dernières années a amorti les effets de la crise grâce aux plans de relance de son économie, mais la croissance économique est à faible contenu en emplois, d'où un chômage structurel : elle souffre d'un déficit de diversification et se réalise au prix d'in déficit budgétaire important (10% de son PIB en 2009).
Les réflexions actuelles sur les choix économiques démontrent qu'une croissance durable ne peut être assurée sur la base de la seule exploitation des ressources naturelles ou énergétiques nationales (Algérie) ou sur la base d'un modèle exportateur (Tunisie, Maroc).
Les succès sur le plan économique des pays émergents contribuent à renouveler et à justifier les modèles de croissance s'appuyant sur des dynamiques endogènes et une reconquête des marchés intérieurs

6.3 Les archaïsmes des réformes agricoles en cours

Réduire la vulnérabilité alimentaire, atténuer les effets du changement climatique, améliorer le bien-être des populations et développer des activités génératrices d'emplois, diversifier l'économie rurale en valorisant les ressources des territoires constituent des défis majeurs pour l'avenir du monde rural et agricole des pays du Maghreb.
Affronter ces défis passent par la réduction des écarts socio-économiques et techniques entre les deux agricultures (moderne et traditionnelle), l'amélioration des productivités du secteur agricole et un développement orienté par les besoins internes des sociétés ?
Comment reconstruire des modernités agricoles qui prennent en charge la protection des ressources naturelles et internalisent les externalités?
C'est à la lumière de ces enjeux et défis que l'on interroge les politiques publiques conduites aujourd'hui au Maghreb : le Plan vert marocain, la politique de modernisation agricole de la Tunisie ou la politique de renouveau agricole et rural en Algérie.
Au-delà des différences, des spécificités de chacun des pays, des stratégies communes sous tendent les politiques agricoles mises en œuvre actuellement.
Les orientations de politique agricole adoptées mettent essentiellement l'accent sur la relance des investissements privés et publics et le développement d'alliances stratégiques avec le secteur privé national ou international (partenariat public-privé). Elles confient l'avenir du secteur agricole et rural aux entreprises agricoles et agro-industrielles privées virtuellement exportatrices. Les objectifs de développement rural sont par ailleurs essentiellement identifiés par des actions à caractère social (amélioration des conditions de vie, d'emploi et de revenu).
L'investissement agricole en Tunisie représente 10 % des investissements économiques du pays et 21 % du PIB agricole; 57 % sont des investissements privés. Elle s'attache à réaliser les marges de progrès dans les domaines de la gestion des ressources (eau notamment), de l'amélioration de la productivité agricole, de l'organisation des filières, de la commercialisation et de la compétitivité internationale des produits agricoles. Les débats

portent sur les filières à développer, le protectionnisme et/ou ouverture et la gestion du foncier comme mode de régulation des changements sociaux dans les campagnes.
En Algérie, la politique de renouveau agricole et rural se traduit par un doublement de l'investissement agricole (de 100 à 200 milliards de DA) entre la période 2005-2009 et la période 2010-2014. La politique de renouveau agricole et rural, issue de la loi d'orientation agricole, a été annoncée lors de la Consultation nationale de l'agriculture (Biskra, février 2009) se décline deux volets.
Le premier a trait au secteur de l'agriculture qui est appuyé par d'importants transferts publics destinés à soutenir l'achat d'intrants et des équipements agricoles, à subventionner les produits stratégiques dont les prix sont garantis (céréales et légumes secs, lait cru), à réaliser des infrastructures agricoles, à accorder des bonifications au prêts agricoles et de financer le système de régulation des productions de base de large consommation [25].
Le second concerne le développement rural. Le gouvernement a annoncé la généralisation dès cette année des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) dont l'axe majeur a essentiellement trait aux conditions de vie des populations (habitat, équipements et infrastructures de base).
Le « Plan vert adopté au Maroc au printemps 2008 est celui qui a opté radicalement pour une voie libérale et moderniste.
Ce Plan Maroc définit deux piliers : le premier concerne l'investissement intensif dans une agriculture techniquement maîtrisée, productive concernant les exploitations moyennes et haut de gamme ; c'est l'agriculture des filières à haute valeur ajoutée (« premier pilier »). Cette agriculture qui est celle des investisseurs et agriculteurs couvre plus de 1000 projets agricoles à forte valeur ajoutée d'un coût total de 10 à 15 milliards de DH annuellement. Le deuxième pilier est celui de la petite agriculture rassemblant l'immense majorité des paysans marocains.(« deuxième pilier »). Cette agriculture bénéficiera selon le Plan vert d'un investissement de l'ordre de 5 milliards de DH par an, est envisagé dans ce secteur pour le financer sur les dix années à venir.
Des actions transversales constituent l'autre volet du Plan Vert. Elles concernent notamment l'organisation des producteurs, la mise en gestion privée des terres domaniales et collectives, la gestion économique de la ressource hydrique, l'équipement des terres dominées par les barrages, l'assistance technique, la formation et la modernisation des circuits de distribution. Afin de renforcer la compétitivité des produits marocains, des réformes sont envisagées sur les protections tarifaires, les politiques de prix et de subventions, la fiscalité et les services de la recherche[26]. Une Agence de développement agricole (ADA) est créée afin de mettre en œuvre le Plan Vert. Son rôle est celui d'intermédiaire entre l'agriculteur, l'investisseur et l'administration. Elle se doit de définir également le cadre organisationnel des professionnels du secteur. De nouvelles réformes de l'administration agricole (du ministère et des directions régionales réduites à 16 pour épouser les l'organisation administrative du Royaume) sont introduites.
Le Plan Vert marocain formule ainsi clairement des approches – par région agricole - différenciées et ciblées selon que l'on appartienne au « secteur moderne » (pilier 1) ou au secteur de « l'agriculture sociale » (pilier 2).
Il confie au secteur privé moderne de l'agriculture (1er pilier) le soin d'encadrer et d'« agréger » le secteur de la petite économie rurale (2ème pilier).
Le processus d'agrégation ne risque-t-il pas de conduire à l'absorption de l'une des formes (agriculture sociale ou solidaire) par l'autre forme (moderne) accentuant ainsi la concentration des terres ? L'agrégation présente le risque d'expropriation et de transformer en salariés la population active des petites exploitations qui se trouvent dans le périmètre d'intervention (ou la périphérie) de l'agriculture moderne ? Les investisseurs du pilier 1 n'étant pas tous représentés par des agriculteurs professionnels, le risque est grand de voir les sociétés d'investissements, les banques et autres entreprises nationales ou étrangères

[25] De 100 milliards par an jusqu'en 2009 et 200 milliards prévus dans le cadre du quinquennal 2010-2014.
[26] Haut Commissariat au Plan, " Prospectives Maroc 2030", Mai 2007

décider du sort de la sécurité alimentaire du royaume. Les politiques et programmes de développement rural suffiront elles à éponger les poches de pauvreté et employer de façon productive les petits paysans des montagnes et autres zones difficiles ? N'y a-t-il pas enfin un grand risque à concentrer tous les efforts sur l'agriculture. Ce secteur ne peut à lui seul ni offrir les emplois productifs, ni les revenus suffisants à la population rurale en augmentation constante. La conjonction de l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail, de la pauvreté rurale, de l'ouverture et du changement climatique représente pour le Maroc un défi à relever d'une ampleur inédite (Benoit, Aït El Kadi, 2009). Le Plan Vert aura vraisemblablement du mal à réalise ce défi, car le développement préconisé ne passe ni par des réformes des structures agricoles qui réhabilitent les exploitations familiales, ni par la réduction des inégalités dans les dotations matérielles et budgétaires avec le secteur de l'agriculture moderne.

En définitive, avec peu de différences, le modèle d'organisation sociale de la production auquel font référence les politiques agricoles d'aujourd'hui au Maghreb reste encore celui de l'entreprise agricole moderne : appui financier, institutionnel et lui sont dédiés et l'essentiel des investissements lui sont réservés.

Conclusion

Penser reproduire le système productiviste agricole de l'Europe du Nord est illusoire compte tenu des handicaps physiques auxquels se heurtent les agricultures maghrébines. Dans un contexte de sous-industrialisation, de faible diversification du tissu économique, de retard technologique et de dysfonctionnement des institutions, la poursuite de la concentration des exploitations qui réduit toujours plus le nombre d'agriculteurs à un pôle et accroît chômage et exode rural à l'autre pôle, présente des risques politiques et sociaux majeurs.

Une meilleure répartition de la terre et de l'eau pour les paysans est un préalable à tout développement agricole. Les structures agraires, peuvent être perfectionnées par la mise en œuvre de réformes foncières.

La stratégie essentielle pour sauver les campagnes des pays du Maghreb et les millions de personnes qui y vivent, repose en priorité sur l'amélioration d'une agriculture sèche ou irriguée diversifiée, combinant dans les mêmes exploitations agricoles productions végétales et animales et valorisant sur le plan technique les produits de la recherche agronomique. Plus que jamais, dans un contexte de fort essor démographique, l'emploi doit être au cœur même des approches de développement. Sa résolution passe par la réhabilitation des *exploitations agricoles paysannes* qui articulent l'économique au social et *combinent souvent agriculture et autres activités. Il est évident enfin que cette agriculture ne pourra pas non plus se développer, voire se maintenir, dans un contexte de libéralisme extrême et d'absence de protection économique aux frontières.*

Dans le contexte de la crise alimentaire actuelle, l'agriculture joue un rôle vital en termes d'emploi des actifs, de cadre de vie et de sécurité alimentaire des ménages ruraux, et sa base productive doit être renforcée. Pour être durable, le développement agricole passe aussi par des réformes de structures agricoles qui réhabilitent les exploitations familiales et réduisent les inégalités avec le secteur de l'agriculture moderne.

Le modèle pris comme référence aujourd'hui doit être révisé et reconstruit, car face aux évolutions démographiques qui se profilent – les populations continueront d'augmenter-, les politiques agricoles et les formes d'organisation sociale qui les sous tendent ne pourront faire face ni aux défis des changements climatiques, à celui de la protection des ressources naturelles largement dégradées, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté rurale. Le processus de mondialisation finira également par marginaliser sinon exclure les territoires ruraux des processus de développement. Cette perspective, qui est inacceptable, appelle en conséquence à une révision indispensable des politiques rurales, à une mobilisation sociale et politique de toutes les sociétés concernées pour définir des horizons à la hauteur des ambitions et des attentes des populations, à une solidarité et à une coopération régionale renforcées.

Bibliographie

AÏT KADI, M- BENOIT, G (2010) « Le Pilier II du Plan Maroc Vert : pour des dynamiques d'adaptation de la petite agriculture au changement climatique ». *Lettre de veille du CIHEAM- n° 12*- Hiver 2010.

AKESBI N, BENATYA D, EL AOUFI N (2007), *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural*- Conseil Général du Développement Agricole, Banque Mondiale Institut Agronomique Coopération Française et Vétérinaire Hassan II Programme ruralstruc - première phase : synthèse nationale Maroc- Février 2007

AHOUATE L., TAMEHMACHET Z., *Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable - Le développement agricole et rural - Étude nationale Maroc*, Plan Bleu-Ciheam, 70 p.

BANQUE MONDIALE (2007), *L'Agriculture au service du développement, Rapport sur le développement dans le monde*, Washington (D. C.), Banque mondiale

BENHAMMOUDA, H ; OULMANE, N ; SADNI JALLAB, M. (2009). D'une diversification spontanée à une diversification organisée. Quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ? *Revue Economique- Vol 60, N° 1*, janvier 22009, p 133-156

BERQUE, J. COULEAU, J (1945). « Vers la modernisation du fellah marocain », *Bulletin économique et social du Maroc*, Volume VII, n° 26, juillet 1945

BESSAOUD O., L'agriculture et la paysannerie en Algérie- Les grands handicaps de l'agriculture. *INSANIYET*- in « L'Algérie 50 ans après – Etat des savoirs en sciences sociales et humaines – 1954 - 2004 - Editions CRASC-ENAG, Alger 2008, pp 359- 384

BESSAOUD O., Le paradigme de l'agriculture coloniale et la modernisation au Maghreb - in *Les Cahiers du CREAD*. N° 41. 3ème Trimestre 1997, Alger.

BOURBOUZE A. (2006) « Système d'élevage et production animale dans les steppes du nord de l'Afrique : une relecture de la société pastorale du Maghreb », *Sécheresse* ; 17 (1-2) : 31-9

CHAHERLI N et alii., 2009, La compétitivité de l'agriculture tunisienne : rétrospective et perspectives ; Actualisation de la Revue Sectorielle Agricole de 2006, Banque mondiale, document interne, 34 p.

COTE M. (1996), *L'Algérie*, Masson, A, Colin, p. 50

CIHEAM-IAMM- MEDITERRA 2009 "*Repenser le développement rural*" Presses de Sciences PO-Ciheam- 2009. Paris

DELORME H. (2004) *La politique agricole commune : anatomie d'une transformation,* Paris, Lavoisier, 402 p.

HASSAINYA J., (2008) *Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable*, Le développement agricole et rural - Étude nationale Tunisie, Plan Bleu-Ciheam, 68 p.

HUGON, Ph (2010). La crise va-t-elle conduire à un nouveau paradigme du développeMENT ? MONDES EN DÉVELOPPEMENT, VOL. 38-2010/2- N° 150, PP 53-67

KHALDI R., DHRAIEF M.Z., HADDAD S., RACHED Z., PADILLA M. (2007), IMPACT OF THE FOOD SAFETY POLICIES ON THE REDUCTION OF POVERTY IN TUNISIAN RURAL AREAS, PAPER PREPARED FOR PRESENTATION AT THE 106TH SEMINAR OF THE EAAE, PRO-POOR DEVELOPMENT IN LOW INCOME COUNTRIES: FOOD, AGRICULTURE, TRADE, AND ENVIRONMENT, 25-27 OCTOBER 2007 – MONTPELLIER, FRANCE

MEZOUAGHI, M (2010). LA CONVERSION INACHEVEE DES ECONOMIES D'AFRIQUE DU NORD ET DU Moyen-Orient au modèle exportateur : quels enseignements dans un contexte de crise ? *Mondes en Développement, Vol. 38-2010/2- n° 150*, pp 135-152

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL, Algérie, (2006), *La politique de renouveau rural*, Commission nationale du développement rural, 211 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL , Algérie, (2003), *La stratégie de développement rural durable. Perspective décennale,* décembre

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL, Algérie, (2003), *Recensement général de l'agriculture – 2001, Rapport général des résultats définitifs*, Direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information, Juin, 125 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHES MARITIMES (Maroc), (1999) *Stratégie 2020 de développement rural*, Rabat

MINISTERE DE L'AGRICULTURE. Situation de l'Agriculture au Maroc (2005 et 2006).

MOULAÏ A., HARRANE K. (2008). *Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable - Le développement agricole et rural* - Étude nationale Algérie. Plan Bleu-Ciheam, 62 p.

PNUD (2007), *Rapport sur le développement humain*

Premier Ministère (Tunisie) (2000), *10e Plan (2001-2006)*, Tunis

PUGLIESE, P ; ANTONELLI, A, BESSAOUD, O (2009)- Méditerra 2009- CIHEAM/Plan Bleu Chapitre 9 « Diversifier l'activité rurale » pp 309-346. -– *Les presses de Sciences-Po-CIHEAM*-, 387 p.

XIEN, D; DOUKKALI, R; BINGXIN, Y (2008) «*Policy options and thier potential effects on Maroccan small farmers and the poor facing increased world food prices*». IFPRI. development strategy and gouvernment division.Washington. 30 p.